

AVIS PUBLIC DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que six (6) demandes de certificat d'autorisation de démolition des bâtiments mentionnés ci-dessous ont été déposées à la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET):

1. **700-716, chemin du Golf**
2. **750-764, chemin du Golf**
3. **800-810, chemin du Golf**
4. **1000, chemin du Golf**
5. **1050-1066, chemin du Golf**
6. **448, rue Willibrord**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publiques
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

ou bien le transmettre par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca, et ce, au plus tard le 15 décembre 2024.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Le comité de démolition tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 4555, rue de Verdun, pour étude le **16 décembre 2024 à 18 h**.

Donné à Verdun, le 5 décembre 2024.

Stephanie Zhao Liu (original signé électroniquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement